François-Noël Buffet
SÉNATEUR DU RHÔNE
PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES LOIS
CONSEILLER DE LA MÉTROPOLE DE LYON
MAIRE HONORAIRE D'OULLINS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, le 12 février 2021

La Commission Mixte Paritaire (CMP) pour reporter les élections régionales et départementales en juin 2021 a été conclusive

Réunis à l'Assemblée nationale le 11 février 2021, les députés et les sénateurs se sont accordés pour reporter les élections régionales et départementales de mars à juin 2021.

Le Sénat n'a accepté ce report de trois mois que sous réserve qu'il n'y ait pas de nouveau report, en demandant aux pouvoirs publics de mettre à profit ce délai pour prendre les mesures permettant d'en assurer la sécurité sanitaire.

Les élections départementales et régionales sont importantes pour la vie de la Nation. Les Français doivent pouvoir exprimer leur choix.

L'Assemblée nationale et le Sénat seront appelés à confirmer solennellement cet accord de CMP respectivement les 16 et 18 février 2021.

Pour **François-Noël Buffet**, président de la commission des lois du Sénat, « *tout doit être mis en œuvre pour organiser les élections locales en juin 2021. Il s'agit d'un* ***impératif démocratique, partagé par l'ensemble des partis politiques*** *et qui fait consensus entre l'Assemblée nationale et le Sénat* ».

Contact : May-Si YANG
06 07 91 79 11
senateur.francoisnoel.buffet@orange.fr